

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 4 mai 2023

**Rapporteur :
Monsieur Matthieu
STERVINOU**

N° 1

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 10/05/2023
- la transmission au contrôle de légalité le : 10/05/2023 (accusé de réception du 10/05/2023)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Mise en œuvre du projet de l'Hôtel des solidarités - Pour de nouvelles solidarités à Quimper

Notre société génère de plus en plus de fragilité et de vulnérabilité chez nos concitoyens. Ce constat, qui touche également Quimper, nécessite des politiques de solidarités qui doivent rayonner au service de l'ensemble des habitants, à tous les âges de la vie.

Pour notre collectivité la prise en compte de ces enjeux contemporains se traduira par la mise en œuvre d'un projet d'ampleur, innovant : la création d'un lieu des solidarités, solidement ancré en cœur de ville.

Il convient à travers ce conseil complémentaire dédié aux solidarités de présenter le sens de nouveau projet, issu d'une démarche de concertation importante et de décider de l'implantation définitive du futur Hôtel des solidarités.

I. L'histoire des solidarités à Quimper

L'origine et l'organisation du bureau de bienfaisance

Dans la France d'Ancien Régime, les secours aux plus démunis ont longtemps été laissés à la charge de l'Eglise. A Quimper dès 1431 une aumônerie organisée par l'évêque Bertrand de Rosmadec fonctionne comme un ancêtre du bureau de charité.

Une généreuse donatrice

En 1749, dans un contexte de crise de subsistance, une riche veuve, Dame Agnès Pérard de Kersula épouse de Messire Charles Florimond Cardé des Carrières, directeur général des Domaines du Roi dans l'évêché de Quimper pratique l'aide aux plus démunis... Devenu

veuve, elle travaille à la venue sur Quimper, avec l'appui de l'évêque, de la congrégation des filles du Saint-Esprit. Cette congrégation aura pour mission la visite des pauvres à domicile. Pour aider les religieuses la veuve Cardé contribue financièrement à la création d'une maison de charité qui deviendra plus tard le bureau de bienfaisance en léguant les terrains situés entre la rue des Réguaires et l'actuelle rue Gourmelen sur l'actuelle rue Luzel. Ce leg à la ville est soumis à deux conditions : continuer à y exercer des œuvres de charité et à y héberger la congrégation des filles du Saint-Esprit.

Les conséquences de la Révolution française

A la Révolution, la puissance publique va peu à peu se substituer à l'Eglise et aux bienfaiteurs privés. Le Directoire délègue aux communes l'assistance aux pauvres. La loi du 7 frimaire an V (27 novembre 1796) crée un organisme chargé de soulager les pauvres : le bureau de bienfaisance. Cette laïcisation n'empêche pas les sœurs blanches de fournir l'essentiel du personnel bénévole en charge de l'aide aux indigents au 19^e et 20^{ème} siècles.

La mise en place de la commission du bureau de Bienfaisance

A Quimper le préfet nomme les premiers membres du bureau de Bienfaisance. Ils siègent sous la présidence du maire. Cette commission est en charge de la gestion financière du bureau, de l'utilisation des secours.

Les principaux domaines d'intervention du Bureau de Bienfaisance

L'aide. Tous les secours se font en nature (pain, vêtement etc.).

Nourrir. Afin d'améliorer les secours, on installe en 1887 un fourneau économique rue des Douves. Il est doté d'une cuisine et d'un réfectoire qui peut recevoir 50 à 60 personnes.

Accueillir – protéger - éduquer. Cette mission se traduit par la création d'une « salle d'asile » de Quimper, construite sur un terrain attenant à la propriété des Sœurs du Saint-Esprit. Dès son ouverture, le 1^{er} mai 1839, elle accueille 135 enfants, âgés de 2 à 6 ans dont les parents ne peuvent s'occuper et qui sont trop jeunes pour aller à l'école primaire.

Du bureau d'Assistance au bureau d'aide sociale de Quimper

Le bureau de bienfaisance remplit ses missions jusqu'au début des années 1950. Parallèlement à cette première structure, le bureau d'assistance de Quimper naît de la loi du 15 juillet 1893 sur l'assistance médicale gratuite. Ce bureau reçoit en charge une large part de l'action sociale. L'article 1 de la loi de 1893 stipule en effet que désormais : « tout Français malade, privé de ressources, reçoit gratuitement de la commune, du département ou de l'état, suivant son domicile de secours, l'assistance médicale à domicile ou s'il y a impossibilité de le soigner utilement à son domicile, dans un établissement hospitalier ».

Cette loi de 1893 constitue donc un premier acheminement vers une union des différents services de l'assistance.

Cette union a finalement lieu en 1953. Le décret du 29 novembre 1953 portant réforme des lois d'assistance supprime en les fusionnant les bureaux de bienfaisance et d'assistance. Ces deux anciennes structures laissent désormais la place au bureau d'aide sociale (B.A.S.).

La décentralisation porte le nouveau CCAS

L'activité et la structure du bureau d'aide sociale sont bouleversées en 1986 par la décentralisation qui impose une adaptation de la législation sanitaire et sociale et des transferts de compétences. Le bureau d'aide sociale disparaît alors, laissant la place à un établissement public communal qui prend la dénomination de Centre Communal d'Action Sociale, (C.C.A.S). Désormais à une logique de simple assistance, qui prévalait encore dans le fonctionnement du bureau d'action sociale succède une volonté et une dynamique de l'action sociale élargie aux personnes âgées et à la petite enfance. Outil central de toute politique de prévention et de développement social, le C.C.A.S. participe activement à construire une communauté humaine équilibrée et plus solidaire où l'individu est au centre de toutes les préoccupations pour que chaque jour se construise une ville plus humaine.

Le CCAS de la ville Quimper

Le CCAS est un établissement public communal compétent en matière d'aide sociale et d'action sociale. Il anime à ce titre une action générale de prévention et de développement social dans la commune, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées.

Rajout de la volonté politique ancienne d'un CCAS exemplaire qui va au-delà du cadre légal.

Au-delà des missions obligatoires limitativement prévues par la réglementation (enquêtes sociales, instruction des demandes d'aide sociale, analyse annuelle des besoins sociaux, domiciliation des personnes sans résidence stable...), les interventions du CCAS de Quimper concernent l'ensemble des personnes en situation de fragilité. Le CCAS met ainsi en place des dispositifs d'aide à la population sous forme de prestations en espèces et en nature.

Le CCAS de Quimper propose à ce titre :

- des prestations en direction des personnes en situation de précarité : épicerie sociale, restaurant social, gestion directe de près de 180 logements relevant de divers dispositifs, accueil de jour, point santé, point hygiène, module d'accès aux droits en partenariat avec le Conseil départemental, aides financières (secours, aides aux vacances, aides aux loisirs ...), maraude de jour, équipe mobile logement d'abord ;
- des prestations à destination des personnes âgées ou handicapées : portage de repas à domicile, gestion directe de 29 logements groupés...

Au titre du Code de l'Action Sociale et des Familles, le CCAS peut également créer et gérer des établissements et services sociaux et médico-sociaux.

Dans ce cadre, le CCAS gère actuellement 5 établissements et services :

- Deux Centres d'hébergement et de réinsertion sociale – CHRS :

Le CHRS Urgence « Hôtel social », disposant de 20 places pour accueillir des personnes majeures (hommes, femmes ou couples sans enfant), temporairement démunies de logement et en recherche urgente d'un abri et 6 places de dispositif alternatif aux nuitées d'hôtel ;

Le CHRS Insertion « Le Relais » agréé pour 26 places (hommes, femmes ou couples sans enfant) visant à faciliter l'insertion par le logement de personnes ayant vécu une grande marginalisation ;

- Un dispositif Lits halte soins santé, disposant de deux places, permettant d'accueillir des personnes présentant des problématiques de santé qui ne nécessitent plus une hospitalisation, mais n'ayant pas de solution d'hébergement ou de logement à leur sortie d'hospitalisation ;
- Un service d'aide et d'accompagnement à domicile (75 806 heures d'intervention en 2021) ;
- Un service de soins infirmiers à domicile d'une capacité de 55 places dédiées aux personnes âgées et 5 places dédiées aux personnes handicapées.

Les budgets gérés par le CCAS (budget principal et budgets annexes) représentent une enveloppe globale de fonctionnement de plus de 14 millions d'euros.

Environ 190 équivalents temps complets permettent à l'établissement de remplir les différentes missions qui lui incombent.

La direction du C.C.A.S., auparavant hébergée dans des locaux rue Théodore Le Hars, emménage dans un bâtiment neuf inauguré en février 1989 rue Verdelet. Les locaux historiques du bureau de bienfaisance, rue Etienne Gourmelen, hébergent toujours les services de l'urgence sociale, du logement mais aussi la congrégation des filles du Saint-Esprit conformément au leg.

Ainsi depuis 1749, les solidarités à Quimper s'inscrivent sur un site principal : la rue Etienne Gourmelen.

II Le projet du futur “Hôtel des solidarités”, une démarche innovante pour répondre aux défis contemporains

Crise énergétique, inflation, transition numérique, vieillissement de la population...cette situation complexe impacte directement les villes et leurs CCAS dans leur façon de faire et d'envisager l'avenir.

Ce contexte particulier invite plus que jamais les élus locaux à reconsidérer la place du service public de proximité, les nouvelles solidarités à imaginer sur le terrain pour affronter cette transition démographique, écologique, numérique et économique et faire en sorte que personne ne soit laissé-pour-compte.

A/ La méthode de design de service public appliquée au projet d'Hôtel des solidarités

Afin de répondre à ces enjeux et co-construire le CCAS de demain, la municipalité a choisi d'engager un travail de réflexion de fond pour imaginer les nouveaux services à apporter aux habitants. Ce travail s'est appuyé sur une méthode innovante : le design de service public.

Cette méthode est innovante car c'est :

→ Une méthode prospective.

Elle permet d'ouvrir les réflexions sur les enjeux sans intégrer dans un premier temps les contraintes de faisabilité interne et technique ou administrative, afin d'imaginer des solutions nouvelles.

→ Une méthode « UX » (pour eXpérience Utilisateurs).

Elle se place du côté de l'utilisateur en permettant de comprendre et repenser l'expérience générale que les usagers ont des services. Elle aborde la notion de logique de parcours d'utilisation qui permet d'analyser les interactions physiques, numériques et la perception que les usagers ont des solutions ;

→ Une méthode de test.

Elle permet de comprendre la valeur des services imaginés et de tester, d'expérimenter leur qualité.

Afin d'acter le lancement officiel de la démarche auprès des partenaires institutionnels et associatifs, des agents et des élus, une journée de présentation du projet s'est tenue le 13 septembre 2021.

L'équipe projet

Le projet d'Hôtel des solidarités a été mené par une équipe projet composée :

- de la ville de Quimper,
- du cabinet de design de service &si,
- de l'école de design de Nantes Atlantique – Care (M2),
- du bureau Baroque.

Les étapes

Le projet a été mené en six étapes :

→ étape 0 clarifier l'objectif : définir les enjeux et objectifs du projet afin de cadrer la mission.

Le projet d'Hôtel des solidarités a été réfléchi selon les axes suivants :

→ Parcours de l'utilisateur ou quel parcours inter-acteurs pour faciliter la reprise de confiance, l'autonomie et l'insertion globale de l'utilisateur ? Quels services développer pour accueillir et accompagner nos publics ?

→ Fonctionnement interne ou comment fluidifier le fonctionnement, l'articulation entre les services ? comment favoriser le bien-être au travail des agents ? comment faciliter et animer l'interconnaissance des agents ?

→ Coordination et communication ou comment faire du futur Hôtel des solidarités un épicerie des acteurs sociaux du territoire ? Comment faciliter la coordination des différents partenaires autour de l'action sociale ? Comment envisager conjointement l'action sociale de demain ? Comment communiquer sur les services proposés par le CCAS auprès des partenaires et des usagers ?

→ Un CCAS ouvert sur son quartier et sa ville ou comment faire du CCAS un lieu de vie tout en garantissant la sécurité, l'intimité et la convivialité de ses services et aménagements ? Comment amener les publics vers le CCAS ? Quels services publics de proximité pour le quartier ? Quel réseau développer pour faciliter l'accès au CCAS ?

→ étape 1 dite d'immersion et d'entretien.

Cette phase a permis de plonger dans le quotidien des usagers actuels et potentiels pour mettre en lumière leurs besoins.

→ étape 2 dite d'idéation-co-conception.

Cette étape a permis de co-construire l'Hôtel des solidarités sur les différentes thématiques issues du terrain en réunissant l'ensemble des parties prenantes : agents, usagers, riverains et partenaires. Enfin, elle permet de fédérer autour du projet et facilitera sa mise en place

Afin de mener à bien cette étape du projet, 31 entretiens agents/élus, 59 entretiens usagers et 13 entretiens partenaires ont été menés.

De même, 6 journées d'atelier se sont tenues :

- Les 18 et 19 octobre 2021 a eu lieu un atelier riverains/partenaires qui a réuni 15 participants comprenant les agents du CLIC, des CHRS, de l'accueil social, le Secours-Catholique, la MPT de Kerfeunteun, la fondation Massé-Trévidy, la Croix-Rouge.

Objectif :

- Mailler l'Hôtel des solidarités au sein de son quartier,
 - Développer des services publics de quartier en lien avec les besoins des usagers du CCAS,
 - Créer du lien entre le quartier, les riverains et les différents partenaires du CCAS,
 - Questionner les accès du futur Hôtel des solidarités.
- Le 2 novembre 2021 a eu lieu un atelier usagers qui a réuni 14 participants fréquentant les services de l'accueil de jour, de l'hôtel social, de l'accueil de la direction de l'action sociale, de la direction personnes âgées et du handicap et 1

aidant.

Objectif : co-construire l'Hôtel des solidarités idéal. 25 scénarios émis.

- Le 10 novembre 2021 a eu lieu un atelier usagers/agents qui a réuni 11 participants comprenant 5 agents (de l'accueil de jour, du services instances et vie associative, de l'accueil de la direction de l'action sociale, des CHRS et de la direction personnes âgées et du handicap) et 6 usagers (1 du CHRS, 2 du CLIC et 3 du CHRS Hôtel social).

Objectif :

- Approfondissement des espaces communs issus de l'atelier usagers (CCAS café, espace aidant, accueil de jour),
 - Accueil du futur Hôtel des solidarités.
- Le 18 novembre 2021 a eu lieu un atelier agents/partenaires qui a réuni 12 participants comprenant 5 agents (CLIC, CHRS Hôtel social, insertion par le logement, direction personnes âgées et du handicap) et 6 partenaires (CDAS, MPT de Kerfeunteun, SIAO, Pôle emploi et CAF).

Objectif :

- Insertion globale de l'utilisateur : quels sont les services à améliorer ou les services manquants sur 5 thématiques : logement/hébergement, santé, démarches administratives, insertion professionnelle, insertion sociale.
 - Dynamique territoriale et partenariale : comment favoriser l'interconnaissance ?
- Le 25 novembre 2021 a eu lieu un atelier agents qui a réuni 15 participants (CLIC, insertion par le logement, accueil de jour, accueil, CHRS Le Relais et Hôtel social, Gens du voyage, gestion du personnel, point santé et direction personnes âgées et du handicap).

Objectif :

- Groupe 1 :
 - Répartition spatiale idéale des services et interactions,
 - Accueil de l'Hôtel des solidarités sur la base des idées de l'atelier usagers/agents.
- Groupe 2 :
 - Interconnaissance des agents et animation de la fusion.
 - Comment mieux communiquer envers l'utilisateur ?
 - Comment fluidifier le parcours de l'utilisateur en interne ?
 - Comment faciliter l'interconnaissance en interne ?

→ étape 3 dite de prototypage : prototyper rapidement pour matérialiser un concept et le rendre compréhensible.

→ étape 4 dite de test.

Cette étape a permis d'expérimenter la solution à petite échelle afin d'obtenir des retours des utilisateurs sur la facilité d'usage, l'ergonomie, la compréhension. Il s'agit d'un processus itératif.

Afin de mener à bien cette étape du projet, deux journées « test » se sont tenues les 18 et 19 janvier 2022.

Objectif :

- Présentation des scénarios (décorélés de la faisabilité) aux agents, partenaires, et élus,
- Retours des participants, espace par espace, sur les aspects positifs, négatifs, et les points d'amélioration concernant les attentes et les besoins de chacun.
- Creuser les interactions et le fonctionnement des solutions envisagées.

Ces scénarios améliorés ont permis de rédiger un pré-cahier des charges des usages du futur Hôtel des solidarités.

→ étape 5 dite de maîtrise d'œuvre : écriture du cahier des charges des usages du futur Hôtel des solidarités qui servira de base à la maîtrise d'œuvre.

Le cahier des charges des usages présente les espaces, détaille les besoins de chaque service, les interactions et emplacement idéal au sein du bâtiment.

Il permettra également à l'architecte de comprendre les besoins et le fonctionnement du futur établissement.

B/ De nouveaux usages pour répondre aux défis des solidarités de demain

Grâce à la méthode design de service, sont apparus les services destinés à répondre aux besoins identifiés lors de l'étape 1 du projet dite d'immersion.

L'accueil général

- Un accueil physique doté d'une banque d'accueil (pré-accueil) pour accueillir et informer, permettre une évaluation rapide de la situation de la personne avant orientation au sein du CCAS ou vers des partenaires extérieurs. Une vue sur l'espace numérique, la salle d'attente, l'entrée et les circulations (ascenseurs).
- Un espace dédié à la domiciliation du courrier équipé de boîtes aux lettres et géré via un logiciel spécifique,
- Un espace numérique à proximité de l'accueil permettant une mixité des usagers notamment intergénérationnelle autour de l'informatique, doté d'espaces modulables pour permettre l'accès libre ou en atelier, de postes informatiques fixes et portables pour les ateliers. Il permettra d'effectuer ses démarches administratives, impressions / photocopies et pourra accueillir les conseillers numériques sur permanences ou des partenaires.
- Une salle d'attente commune aux bureaux de permanences et au bureau d'accueil des démarches de second niveau équipée de claustra pour une visibilité partielle depuis l'accueil et une confidentialité depuis le SAS d'entrée.
- Un bureau de permanence,
- Un bureau pour les démarches de second niveau permettant un accueil confidentiel de l'utilisateur et un accompagnement dans ses démarches administratives de plus de 5 minutes.
- Tablette multilingue disponible à l'accueil favorisant la compréhension du besoin

de l'utilisateur allophone.

Objectifs :

- Un accueil partagé et ouvert aux partenaires du territoire pour la tenue de permanences ou d'entretiens individuels permettant de fluidifier le parcours de l'utilisateur et améliorer le recours aux droits.
- Confidentialité de l'accueil et des échanges,
- Un accueil physique et téléphonique dissociés,
- Un flux différencié pour les usagers de l'urgence sociale (sauf première venue),
- Un pré-accueil et un bureau pour effectuer les démarches de second niveau,
- Envisager la mise en place d'une permanence France Services pour l'ensemble des démarches administratives de l'accueil.
- Envisager la mutualisation des permanences CDAS/CCAS dans l'une ou l'autre des institutions.

La direction de l'action sociale

→ concernant l'accueil social / de jour :

- Une banque d'accueil centrale dans l'espace permettant d'avoir une vision d'ensemble de l'espace et des entrées,
- Un espace café accessible depuis l'entrée pour limiter les flux,
- Un espace numérique équipé d'ordinateurs, de téléphones, de points de recharge,
- Un espace bagagerie équipé de casiers à code permettant la dépose de sac en journée avant un rendez-vous (stockage temporaire d'une heure par jour),
- Un espace convivialité mutualisé avec l'hôtel social qui soit confortable pour se reposer après une nuit dehors, lire, recharger ses appareils.
- Un espace extérieur à l'accueil de jour connecté, abrité et verdoyant,
- Un espace en extérieur abrité dédié à l'accueil des chiens d'utilisateurs avec anneaux d'attache (espace Ca'niche), bar à croquettes, gamelles d'eau disponible.

→ concernant les espaces extérieurs :

- si l'espace le permet souhaite développer en lien avec la direction des espaces verts, un jardin mutualisé au cœur du quartier qui serait un lieu d'échanges entre riverains, usagers et agents, permettant de développer des événements type ateliers, expositions...avec les usagers sur la culture des fruits et légumes à l'instar des jardins partagés actuels du CCAS,

Objectifs :

- Proposer des zones aux usages dédiés pour plus de confidentialité dans les démarches,
- Proposer des espaces d'attente intérieur et extérieur avant rendez-vous, des espaces de repos temporaires et de repli,
 - Accompagnement renforcé des démarches administratives,
 - Développement des animations et des activités (jardins partagés, sorties...),
 - Créer les conditions d'accueil des usagers avec chiens permettant aux usagers de se mobiliser sur leur insertion (équipements adaptés à l'accueil du chien, médiation

canine, partenariat avec des associations...)

→ concernant le point hygiène et santé :

- Amplitude horaire de 9h à 17h,
- Deux blocs sanitaires séparés par une cloison centrale (lavabos) afin de faciliter la venue des femmes,
- Ajout d'un espace lavage canin,
- Un cabinet de soins avec une salle d'attente confidentielle desservant 3 cabinets médicaux,
- Une pharmacie sécurisée,
- Un espace socio-esthétique intégré dans le point santé permettant l'accueil mensuel de professionnels du bien-être (coiffeurs...) afin de développer la confiance en soi,
- Contrôle visuel des flux par le bureau de coordination et celui de l'équipe mobile précarité psychiatrie en proximité.

Objectifs :

- Améliorer la prise en charge santé des usagers (physique et mentale),
- Augmentation de l'espace médical,
- Ouverture à d'autres professionnels (kiné, podologue, dentiste, gynécologues, coiffeurs...) pour la tenue de permanences,
- Développement des téléconsultations,
- Accès confidentiel à l'espace sans passer par la cour,
- Espace mêlant différents usages afin de ne pas stigmatiser,
- Plage horaire du point hygiène étendue.

→ concernant l'hôtel social :

- 20 chambres individuelles avec douches et sanitaires dont 4 dédiées à l'accueil des chiens équipées d'un espace spécifique réservé à ces derniers (matériaux lavables, rénovation éventuelle dissociée si dégradation précoce),
- 4 chambres individuelles lits halte soins santé,
- Contrôle des accès depuis l'extérieur, remise des clés lorsque l'utilisateur quitte le service,
- Espace veilleur de nuit et personnel de jour permettant de stocker le matériel nécessaire à l'activité du service et d'accueillir les usagers en journée,
- Espace commun : petit-déjeuner, télévision, office de réchauffage, places assises, utilisation de cet espace pour des animations et ateliers spécifiques,
- Espace pour recevoir sa famille en extérieur ou dans l'espace commun en fin de journée et le week-end.
- Espace extérieur dédié équipé de mobilier (tables, chaises...),
- Espace « canicrotte » après 22h quand les accès sont fermés, distributeurs de sacs, poubelles,
- Mini-épicerie proposant aux usagers en dehors des heures d'ouverture du service des boissons sans alcool, du café...

Objectifs :

- Maintien de la capacité d'accueil,
- Individualisation des chambres,
- Création de deux places supplémentaires de chambres pouvant accueillir des chiens,
- Création d'espaces intérieurs et extérieurs dédiés,
- Sécurité des agents.

→ concernant le CHRS Le Relais :

- Deux espaces d'accueil des usagers : un bureau d'accueil pour les rendez-vous et un espace cosy, plus ouvert avec fauteuil, pour se poser, échanger.
- Mutualisation avec les espaces « numérique » de l'accueil et « convivial » au sein du café solidaire.

La direction Personnes âgées et du handicap

Comme le souligne l'analyse des besoins sociaux, le nombre de personnes en perte d'autonomie va croître fortement dans les années à venir. Les aidants seront particulièrement exposés. Aussi, la démarche de design a mis en évidence le besoin de soutenir ces aidants par la création d'une maison des aidants qui comprendra :

- Un espace multi-usages,
- Un espace atelier/animation : yoga, sophrologie, prendre soin de soi...,
- Un espace rencontre cosy : groupe de parole, table ronde, discussion, le café des aidants,
- Un espace information (dispositif, prochaine animation dans l'espace...),
- Un espace conférence,
- Une salle de réunion éventuelle hors programmation de la Maison des aidants.

Objectifs :

- Accompagner, apaiser les aidants avant la rupture,
- Espace de rencontre et de soutien entre aidants : parler des difficultés rencontrées,
- Espace multi-usages pour mener des animations,
- Espace mutualisé entre le CLIC et le maintien à domicile pour une aco-animation du lieu,
- Développer un partenariat avec l'association des Aidants familiaux du Finistère,
- Liens avec des associations du territoire pour des animations,
- Espace sur invitation préalable lors d'animations, de groupes de parole...(ex : animation du CLIC).

Les espaces dédiés aux agents

Par ailleurs, les futurs locaux comprendront des salles de réunions et de pause adaptées nécessaires à l'ensemble des agents du CCAS y compris aux agents de maintien à domicile dont les besoins sont spécifiques.

→ concernant les salles de réunion :

- Réparties dans le bâtiment (3 salles de réunions) équipées de mobiliers modulables,
- Application de réservation de salles de réunions adaptées au nombre de participants,
- Proposition de configuration de mobilier selon l'usage souhaité (conférence, atelier, bilatéral).

→ concernant la salle de pause :

- Une salle de pause comprenant un espace repas, un espace extérieur et un accès Wifi, un panneau d'informations sur les actualités du CCAS, les nouveautés, événements à venir etc.
- Un espace modulable pour organiser des réunions si besoin tout en laissant l'accès libre à la cuisine et à quelques tables de repas,
- Deux entrées,
- Cloison amovible.

Objectifs :

- Espace modulable,
- Se restaurer, faire une pause,
- Créer du lien entre agents, se rencontrer, se connaître,
- Pouvoir réunir une partie des effectifs au sein d'un même espace,
- Un espace de pause adapté aux aides à domicile grâce à un accès possible sur des temps asynchrones,
- Organisation d'événements : réunions, repas...

Au-delà de la salle de pause modulable, la démarche de design a permis la création de nouveaux espaces dédiés aux agents.

→ concernant l'espace Zen :

- Aménagements variés de l'espace avec différentes positions : alcôves, poufs (allongés, assis),
- Espace de lecture.

Objectifs :

- Dissocier l'espace de pause des agents en deux : un espace convivial et un espace zen,
- Se poser, se reposer après un rendez-vous compliqué,
- Prendre un temps calme.

→ concernant l'espace vestiaires et douches :

- Un vestiaire homme et un vestiaire femme dissociés.

Objectifs :

- Encourager la mobilité douce (vélo),
- Prendre une douche après une pratique sportive durant le déjeuner,
- Se laver et se changer après un rendez-vous difficile.

Afin de faire vivre dès à présent ce projet, la démarche de design a imaginé une équipe responsable du bien-être au travail dont les missions seraient :

- Organiser des activités : journées d'intégration, activités sur les pauses méridiennes (sport, etc),
- Interface entre les agents et la direction,
- Organiser des groupes de travail : mode de travail de demain par exemple,
- Actualiser les organigrammes régulièrement et contacts,
- Flash info des actualités diffusé dans la salle de pause,
- Un groupe d'agents volontaires élus selon une périodicité.

Objectifs :

- Animer la fusion,
- Cohésion d'équipes,
- Favoriser l'interconnaissance entre les agents.

De même, la démarche de design a permis de mettre en évidence le besoin d'interconnaissance partenariale et les moyens de sa mise en œuvre grâce à l'organisation :

- De rencontres ou conférences thématiques sur l'actualisation des connaissances (exemple : réforme de l'allocation logement), la formation interinstitutionnelle, des tables rondes, des analyses de pratiques professionnelles (sur l'accompagnement et la prise en charge des usagers) au sein du café solidaire mais aussi chez les partenaires.
- De partenariat avec les professionnels libéraux et institutionnels du territoire afin d'apporter les connaissances et les compétences permettant d'apaiser les usagers lors de situations d'agressivité.
- Petit-déjeuner ou café des partenaires pour se rencontrer et échanger dans un cadre informel.
- Porte-ouverte à tour de rôle des institutions pour mieux comprendre le fonctionnement des uns et des autres. Visite des structures respectives couplée avec les conférences thématiques.

Grâce à l'identification de :

- Un ou deux référents par institution pour faciliter les échanges et à l'échange à périodicité définie des organigrammes actualisés des partenaires.

Grâce à la mise en place de :

- Newsletter et Blog interpartenariaux destinés à partager l'actualités récentes de chaque institution. Ils seraient alimentés par chaque institution du territoire.

III Le projet de « relocalisation » du site historique du CCAS

A - Un projet de recomposition urbaine initié depuis 2019

Une opération immobilière contraint le CCAS à quitter le site historique, rue Gourmelen, au plus tard en février 2026.

En effet en 2020 lors du dernier conseil municipal de la mandature précédente, la ville de Quimper décide de la cession du cœur historique de l'action sociale du CCAS pour accompagner la promotion d'un ensemble immobilier sur le site.



Par délibération du 13 février 2020, le conseil municipal a approuvé la cession en deux tranches à IQ Promotion, Dom&Terre et l'OPAC comme suit :

- dans la tranche ferme (école des Pommiers) : 42 logements dont 9 locatifs sociaux ainsi que 120 m² de locaux tertiaires ou commerciaux.
- dans la tranche conditionnelle (CCAS) : 26 logements dont 8 locatifs sociaux et 31 places de parking dont 16 en sous-sol.

Un protocole d'accord a été signé entre la ville de Quimper, la SAVIM et la société Dom&Terre le 27 mai 2020. Il prévoit que la vente de la seconde tranche (partie CCAS) devra être précédée de l'obtention d'un jugement définitif à l'effet de constater la révision ou la nullité de la clause insérée dans l'acte de donation reçu le 27 mars 1749 au terme de laquelle

les lieux doivent être affectés aux pauvres et aux malades.

Par jugement du 12 avril 2022, le Tribunal judiciaire de Quimper a débouté la commune de Quimper de cette demande, remettant en cause dans ce contexte, la décision du conseil municipal du 13 février 2020, la faisabilité de la tranche conditionnelle du projet immobilier « Ilot des Réguares » et ouvrant une nouvelle perspective d'implantation du projet d'Hôtel des solidarités. En effet le Tribunal de Quimper précise : « En l'espèce, la commune de Quimper ne démontre nullement en quoi l'exécution de la libéralité qui lui a été consentie est devenue en raison d'un changement de circonstances, extrêmement difficile ou sérieusement dommageable pour elle, se contentant d'indiquer qu'elle souhaite procéder à la réhabilitation du quartier dans lequel se trouvent les immeubles donnés sans motiver les raisons pour lesquelles elle ne peut continuer à exécuter la libéralité consentie conformément aux souhaits du donateur. »

B - Une nouvelle implantation envisagée sur le site historique

Initialement prévue sur le site de l'actuel EHPAD des Magnolias prochainement libéré, cette nouvelle opportunité permettrait à la ville de Quimper de s'inscrire dans la continuité d'une histoire vieille de trois siècles tout en s'adaptant aux problématiques actuelles et futures.



Pour la réalisation de ce nouveau scénario, outre la conservation de la partie Nord de l'îlot adressée rue Etienne Gourmelen, l'acquisition du 36 rue des Réguares est nécessaire.

Ce bien est composé des parcelles cadastrées BL 949, d'une surface de 960 m², et BL 950, d'une surface de 23 m². Il s'agit d'un ensemble immobilier anciennement à usage de

bureau composé de quatre parties communicantes, situées au Sud, à l'Est et au Nord d'une cour intérieure.

Établissement recevant du public disposant du chauffage central et d'un ascenseur, le site se présente comme suit :

En façade sur rue et à l'Est d'une cour intérieure, un premier ensemble de bâtiments contigus et communicants datant des années 1931-1932 en état assez moyen et vétuste construit sur dalle bois, comprenant un bâtiment sur un niveau et deux bâtiments sur quatre niveaux, pour une surface utile bâtie totale de 893 m².

Au fond de la cour, côté Nord de la parcelle, un bâtiment contigu, édifié en 1965, et communiquant avec les parties plus anciennes, sur six niveaux plus sous-sol, en état correct mais ancien, pour une surface utile bâtie totale de 1195 m².

Cet ensemble immobilier, anciennement propriété de l'Etat, a été acquis par la société civile de construction vente (SCCV) "Les Pommiers".

Après négociation avec le propriétaire et consultation du Domaine, l'acquisition s'élève à un montant total de 764 255 €.

En tenant compte de l'ensemble des éléments exposés dans le présent rapport, après avoir délibéré (7 abstentions ; 39 suffrages exprimés dont 39 voix pour), le conseil municipal décide, à la majorité des suffrages exprimés :

- 1 - d'acter le principe de la réalisation d'un nouvel équipement dédié aux solidarités selon le nouveau scénario décrit au présent rapport ;
- 2 - d'autoriser madame la maire à engager toutes les études nécessaires à la programmation et à la mise en œuvre de ce projet d'Hôtel des solidarités ;
- 3 - d'autoriser madame la maire à lancer toutes les démarches, signer l'ensemble des actes, contrats qui seraient nécessaires aux acquisitions foncières et à l'ensemble de la mise en œuvre du projet ;
- 4 - d'autoriser l'acquisition des parcelles cadastrées BL 949 et BL 950, propriété de la SCCV Les Pommiers, pour un montant de 764 255 € ;
- 5 - d'autoriser madame la maire à solliciter l'ensemble des partenaires potentiels en vue de l'octroi d'éventuelles subventions ;
- 6 - d'autoriser madame la maire à signer les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.